Image not found or type unknown

Fils SDF décédé, célibataire et funérailles à ma charge en tant que mère

Par **CRAPEZ**, le **21/01/2019** à **11:51**

Bonjour,

Mon fils de 43 ans, célibataire et SDF, est décédé en Novembre 2018

Malgré sa situation, et étant la seule en tant que mère à pouvoir le faire, j'ai pris en charge les funérailles.

Il possédait un compte Nickel, qui est destiné aux personnes dans sa situation, après création d'une boite poste au CCAS d'une ville, pour qu'il puisse bénéficier du RSA.

Une partie des funérailles est réglée, et je demande depuis 2 mois à son compte en ligne de verser ce qu'il reste sur le compte de mon fils, aux pompes funèbres, qui, d'après ce que je sais, sont prioritaires dans ces situations.

Depuis, ceux ci me demandent sans cesse des documents, je vous fais grace des échanges téléphoniques....

Aujourd'hui, ils me réclament " une attestation évolutive manuelle" mentionnant le nom des héritiers (je suis la seule) et signé par un officier d'état civil.

J'ai téléphoné en mairie, cela ne se fait plus, car rarement demandée.

Ils veulent en plus " un certificat d'inscription de dernière volonté obtenu auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés ou auprès de l'association pour le développement du service notarial "

là, je sature .....

Avez vous un conseil ? Merci par avance

Je précise que mon fils décédé à un solde de 1100 € sur son compte, ce qui complèterais le restant de la facture

Par **youris**, le **21/01/2019** à **11:57**

bonjour,

l'attestation doit être demandée auprès d'un notaire.

salutations

Par **CRAPEZ**, le **21/01/2019** à **12:04**

Je vous remercie pour votre réponse Youris, mais mon fils étant sans domicile fixe, il n'y a pas de notaire.

Par **youris**, le **21/01/2019** à **14:15**

le fait que votre fils était sans domicile fixe, n'interdit pas à un notaire de votre choix, d'établir un acte de notoriété pour prouver votre qualité de seule héritière.

Par **CRAPEZ**, le **21/01/2019** à **14:33**

d'accord, je vais essayer de me diriger vers cette voie là, pour résoudre ce casse tête. Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés